

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
CHAULHAC - Commune

Séance du mercredi 29 avril 2026

Délibération N° DE_026_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	6	7
Date de la convocation : 16/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (MAIRIE - Salle du conseil), sous la présidence de Gérard ROUSSET.

Présents : Gérard ROUSSET, Christine ARCHER, Jean-Claude ODOUL, Laurent ARCHER, Thierry COMBES, Paulette ROUSSET

Représentés : Aurélie NORMAND représentée par Gérard ROUSSET

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Christine ARCHER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Autorisation taux de fongibilité

Vu la délibération 2022_036 "Passage au référentiel M57";

Considérant le passage effectif à la nomenclature M57 du budget communal en 2023;

Considérant que la délibération 2022_036 a autorisé la fongibilité des crédits à hauteur de 7.5% maximum des dépenses réelles pour la section de fonctionnement et la section d'investissement (or dépenses relatives au personnel);

Considérant que l'autorisation de fongibilité des crédits doit être voté annuellement;

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des présents

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre en chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections pour le budget communal principal;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Gérard ROUSSET
Président de séance



Christine ARCHER
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 30/04/2026

Date de réception de l'AR: 30/04/2026

048-214800468-DE_026_2026-DE

A G E D I

